

	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	\boxtimes	Back-office - Options
\boxtimes	Négociation - Dérivés sur actions et indices	\boxtimes	Technologie
	Back-office - Contrats à terme	\boxtimes	Réglementation

CIRCULAIRE 032-14 Le 7 mars 2014

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ Augusta Resource Corporation (AZC) Acquisition - ERRATUM

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES <u>MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA «BOURSE»).</u> CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et CDCC désirent apporter une correction à la circulaire no 031-14 en date du 6 mars 2014 et l'avis aux membres no 052-14 en date du 6 mars 2014, relativement à un plan d'arrangement entre HudBay Minerals Inc. (« HudBay ») et Augusta Resource Corporation (« Augusta »). L'évènement corporatif concerne une offre d'acquisition et non un plan d'arrangement.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que HudBay Minerals Inc. (« HudBay ») a annoncé le 10 février 2014 son offre d'acquisition d'Augusta Resource Corporation (« Augusta ») aux termes de laquelle HudBay acquerra toutes les actions ordinaires émises et en circulation d'Augusta, ainsi que les droits de souscription associés émis dans le cadre du plan de souscription d'Augusta. Selon les termes de l'offre, les actionnaires d'Augusta éliront de recevoir 0,315 actions ordinaires de HudBay pour chaque action d'Augusta détenue.

L'acquisition est sujette à l'approbation de 66 2/3% des actionnaires d'Augusta et l'offre expirera à 17:00 (heure de Toronto) le 19 mars, 2014 sauf en cas d'extension ou d'annulation. L'acquisition est également conditionnelle à toutes les approbations réglementaires nécessaires.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le service aux membres de la CDCC.

Circulaire no : 026-2014 Page 2

Claude Cyr Vice-président principal, Marchés financiers